
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue exceptionnellement en huis clos le mardi 3 novembre 2020 à compter de 11 h 30 par vidéoconférence et en personne, en vertu de l'arrêté pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux (COVID-19), ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la Préfète Chantal Lamarche.

La séance est enregistrée et l'enregistrement sera mis à la disposition des citoyens.

Sont présents:

Monsieur le conseiller Alphée Moreau
Monsieur le conseiller Laurent Fortin
Madame la conseillère Julie Jolivet
Monsieur le conseiller Gilles Bastien
Monsieur le conseiller Nicolas Malette
Monsieur le conseiller Raymond Morin
Monsieur le conseiller Gaétan Guindon
Monsieur le conseiller Neil Gagnon
Monsieur le conseiller Réal Rochon
Monsieur le conseiller Robert Bergeron
Madame la conseillère Carole Robert
Monsieur le conseiller Gary Lachapelle
Monsieur le conseiller Ronald Cross
Monsieur le conseiller Alain Fortin
Monsieur le conseiller Roch Carpentier

Municipalités représentées

Aumond
Blue Sea
Bois-Franc
Bouchette
Cayamant
Déléage
Denholm
Egan-Sud
Gracefield
Kazabazua
Low
Lac Ste-Marie
Messines
Montcerf-Lytton
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

Est présente, virtuellement :

Madame la conseillère Francine Fortin

Municipalité représentée

Maniwaki

Est absente :

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette

Municipalité représentée

Grand-Remous

Sont aussi présents :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Hélène Fortier, directrice générale par intérim, madame Véronique Denis, directrice générale adjointe et greffière, monsieur Dominic Lauzon, directeur de la gestion du territoire, monsieur Antoni Dion, aménagiste et madame Natacha Desjardins, agente de communications.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Ouverture de la séance par la préfète

Madame la Préfète déclare la séance ouverte à 11 h 30.

2020-R-AG291

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil du 3 novembre 2020

Monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Nicolas Malette, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

2020-R-AG292

Adoption du règlement 2020-350 « Édictant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de deuxième génération »

Considérant qu'en vertu de l'article 56.3. de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1), la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a adopté un premier projet de schéma d'aménagement et de développement révisé le 18 août 2015;

Considérant que le Comité d'aménagement et de développement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau s'est réuni à vingt reprises pour discuter de la refonte du schéma d'aménagement et de développement révisé;

Considérant que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a adopté un second projet de schéma d'aménagement et de développement révisé conformément à l'article 56.6. de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1) le 16 juin 2020;

Considérant que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a tenu une consultation écrite sur le second projet de schéma d'aménagement et de développement révisé du 19 août au 11 septembre 2020, conformément aux décrets émis par le gouvernement du Québec;

Considérant que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a tenu trois journées portes ouvertes les 20 et 27 août ainsi que le 3 septembre 2020, pour informer la population sur le contenu du schéma et pour répondre aux interrogations de la population;

Considérant que le présent schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau répond adéquatement à l'ensemble des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire et que ce document de planification régionale aidera à créer un milieu de vie à la fois convivial, prospère et dynamique;

Considérant qu'en vertu de l'article 56.13. de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1), le conseil d'une MRC peut adopter un règlement édictant un schéma révisé, avec ou sans changement;

Considérant dépôt et la présentation de projet de règlement 2020-350 à la séance d'ajournement du Conseil de la MRCVG tenue le 27 octobre 2020;

Considérant qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a dûment été donné à la séance d'ajournement du 27 octobre 2020, accompagné d'une demande de dispense de lecture;

Considérant qu'une copie du règlement 2020-350 a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours juridiques avant la séance extraordinaire du 3 novembre 2020, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

En conséquence, monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par monsieur le conseiller Raymond Morin, propose et il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter le Règlement 2020-350 « Édictant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de deuxième génération ».

Note au procès-verbal

Monsieur le conseiller Gilles Bastien demande la tenue du vote pour ce dossier. La préfète demande à la directrice générale adjointe et greffière d'appeler et de compiler le vote, compilation ci-après reproduite. La résolution est adoptée à la double majorité par 21 voix contre 1 et par 89,77% de la population représentée contre 4,17%.

MRC DE LA-VALLÉE-DE-LA-GATINEAU												
TABLEUR DE VOTE À LA DOUBLE MAJORITÉ												
Population officielle - Décret 1214-2019 du 11 décembre 2019, Gazette officielle du Québec du 26 décembre 2019												
			SÉANCE DU: 2020-11-03			SUJET DU VOTE:				Règlement 2020-350		
CONFORMITÉ							RÉSULTATS					
				QUORUM:	OUI			SELON LA POPULATION		SELON LES VOIX		
		Validation quorum		MEMBRES PRÉSENTS:	17							
				MEMBRES VOTANTS:	16							
			94,44%	DES MEMBRES SONT PRÉSENTS (MIN.:33%)					OUI	NON	OUI	NON
			95,65%	DES VOIX SONT REPRÉSENTÉES (MIN.: 50%)					89,77%	4,17%	21	1
			PRÉFET PRÉSENT POUR CALCUL DU QUORUM									
				DÉTAILS DU VOTE					Population représentée		Nombre de voix	
				MUNICIPALITÉ	VOTE	POP REP	POP TOT	VOIX	OUI	NON	OUI	NON
				AUMOND	o	739	766	1	3,94%	0,00%	1	0
	✓			BLUE SEA	o	637	656	1	3,39%	0,00%	1	0
	✓			BOIS-FRANC	o	450	412	1	2,40%	0,00%	1	0
	✓			BOUCHETTE	n	783	667	1	0,00%	4,17%	0	1
	✓			CAYAMANT	o	861	808	1	4,59%	0,00%	1	0
	✓			DELEAGE	o	1800	1 862	2	9,59%	0,00%	2	0
	✓			DENHOLM	o	549	489	1	2,92%	0,00%	1	0
	✓			EGAN-SUD	o	540	502	1	2,88%	0,00%	1	0
	✓			GRACEFIELD	o	2247	2 458	2	11,97%	0,00%	2	0
	✓			GRAND-REMOUS		1137	1 147		0,00%	0,00%	0	0
	✓			KAZABAZUA	o	909	978	1	4,84%	0,00%	1	0
	✓			LAC STE-MARIE	o	608	601	1	3,24%	0,00%	1	0
	✓			LOW	o	916	1 022	2	4,88%	0,00%	2	0
	✓			MANIWAKI	o	3780	3 832	3	20,13%	0,00%	3	0
	✓			MESSINES	o	1617	1 641	2	8,61%	0,00%	2	0
	✓			MONT CERF-LYTTON	o	670	628	1	3,57%	0,00%	1	0
	✓			STE-THERESE	o	534	558	1	2,84%	0,00%	1	0
				TOTAL		18777	19027	22	89,77%	4,17%	21	1

ADOPTÉE À LA DOUBLE MAJORITÉ

VARIA POUR INFORMATION

Aucun Varia.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

Aucune question du public reçue préalablement à la tenue de la présente séance.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

2020-R-AG293

Clôture de la séance

Madame la conseillère Francine Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu de clore la présente séance à 11 h 33.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Chantal Lamarche
Préfète

Me Véronique Denis
Directrice générale
adjointe et greffière

Je, Chantal Lamarche, préfète, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.